

## FAIRE L'HISTOIRE D'UN ETANG

Nous vous proposons quelques pistes de recherches pour découvrir l'histoire des étangs en privilégiant deux objectifs :

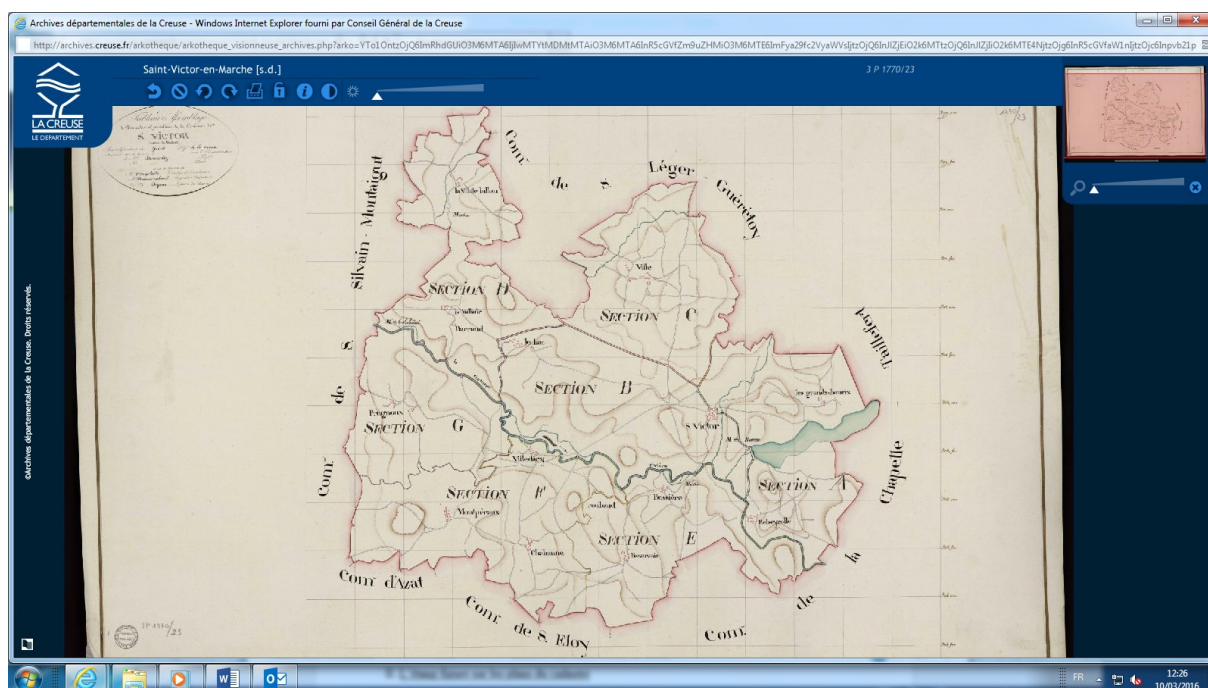
- dater la création d'un étang ou à défaut délimiter la période de son apparition le plus précisément possible ;
- connaître les noms des propriétaires successifs et les années de mutation.

L'entrée privilégiée pour entreprendre cette recherche est l'exploitation de la documentation cadastrale. Toutefois, des renvois vers d'autres séries sont mentionnés – archives de l'Ancien Régime, archives de l'époque révolutionnaire, archives modernes, archives notariales – afin de permettre au chercheur de compléter les informations qu'il aura collectées.

### I. Consultation des plans du cadastre dit « napoléonien »

La première étape est la localisation de l'étang sur le plan cadastral. Vous pouvez vous reporter à la fiche [« Rechercher dans le cadastre »](#) sur le site internet des Archives départementales avant de consulter [les plans napoléoniens en ligne](#).

Exemple : recherche d'un étang à Saint-Victor-en-Marche.



L'étang est situé dans la section A du plan napoléonien de la commune (cote 3 P 1770/23).

### II. L'étang figure sur les plans du cadastre

Si l'étang figure sur le plan napoléonien, vous pourrez trouver les propriétaires successifs de la parcelle et les années de mutation mais devrez solliciter d'autres sources pour attester l'existence de ce point d'eau avant la confection du cadastre.



CANTONS. VILLAGES ou lieux-dits.	NUMÉROS de la table algèbre- type.	NOMS, PROFESSIONS, DEMEURES des Propriétaires et Usagers.	NATURE des propriétés.	CONTENANCE PAR PARCELLE DE PROPRÉTÉ		CONTENANCE par nature de culture.	COLONNE PROVISOIRE DU CLASSEMENT.
				à posséder.	non possédée.		
	384	de la Villedu Prieur	Préjard	24 27			
	385	id	prairie	15 98			
des Boueix	386	Peyronneau Pierre	Étang	24 95 08			
près de boueix	387	la font de l'été	Préjard	9 88 20			
terre de l'abbaye	388	Peyronneau Pierre	terre	60 58			
sur la route	389	id	terre	1 25 79			
pour l'abbaye	390	Coudret-Jardouin	terre	24 70 46			
	391	id	terre	0 16 46			
près de l'âge	392	la font francois	terre	40 99			
	393	la font du grand boueix	Préjard	9 13 43			
la boue	394	la font francois	id	12 56			
	395	id	terre	8 25 97			

Les nom et prénom du propriétaire de la parcelle numéro 386, qui est située au lieu-dit « des Boueix », sont mentionnés. On trouve également à côté du terme « étang », indiqué dans la colonne « nature des sols », la contenance de la parcelle.

Pour connaître la liste des propriétaires successifs et trouver les années de mutation, il suffit ensuite de faire l'historique de la parcelle en consultant les matrices cadastrales ([voir le Guide de recherche dédié](#)).

→ L'Enregistrement (sous-série 3Q)

A partir des dates mentionnées dans la documentation cadastrale, vous pourrez trouver des informations relatives aux propriétaires dans la sous-série 3Q de l'Enregistrement (se reporter à la fiche « [Faire une recherche dans les actes de l'enregistrement](#) » sur le site internet des Archives départementales de la Creuse puis consulter [les tables en ligne](#) ou dans notre salle de lecture.

→ Les actes notariés (sous-série 6E)

Lorsque des actes sont passés chez les notaires, le nom de ces derniers doit figurer dans les documents de l'Enregistrement. Par conséquent, si les notaires ont déposé leurs minutes, vous pourrez consulter les actes. Cherchez dans [nos répertoires en ligne](#) et vérifiez si les minutes ont été versées [en consultant l'instrument de recherche](#).

## 2. Attester l'existence d'un étang avant la confection du cadastre dit « napoléonien »

Le premier propriétaire mentionné sur l'état de section est celui enregistré par l'administration lors de l'élaboration des documents cadastraux (1809-1848). Par conséquent, il faut recourir à d'autres sources pour trouver des indications concernant des étangs dont la construction est antérieure à la confection du cadastre.

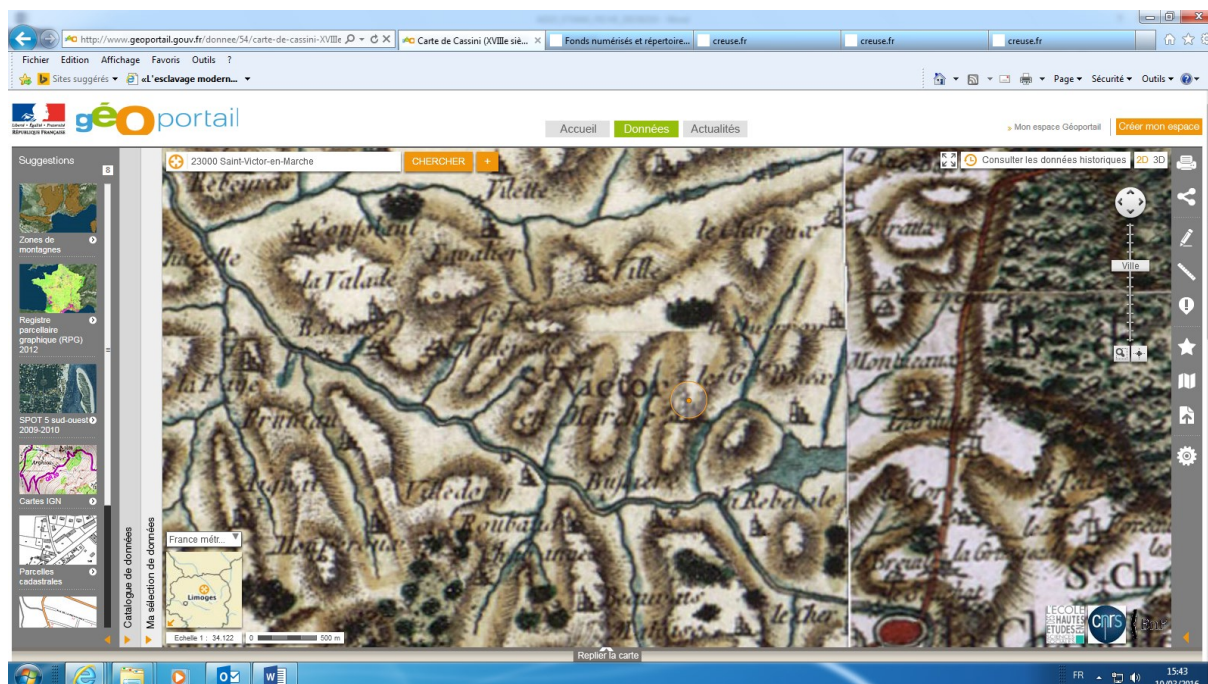
a. Avant 1789

## → Carte de Cassini

Dans le cas d'un étang dont la création est antérieure à la Révolution, vous pouvez consulter la carte de Cassini. Bien que sa publication ne soit achevée qu'en 1815, la carte de la famille éponyme est établie entre les années 1760 et 1789 sur ordre de Louis XV. La présence d'un étang sur la carte de Cassini est une preuve de son existence.

Vous pouvez consulter ces cartes sur le site [géoportail](http://geoportail.gouv.fr).

Exemple : extrait de la Carte de Cassini



L'étang repéré précédemment sur le plan napoléonien de la commune de Saint-Victor-en-Marche existe avant la Révolution puisqu'il apparaît sur la Carte de Cassini.

## → Séries anciennes

Un étang pouvait dépendre avant la Révolution d'un château ou d'un édifice religieux. Dans ce cas, des informations peuvent être conservées dans les séries G et H, ainsi que dans les fonds privés.

Exemple :

Aoust 1771.  
 A M<sup>re</sup> L'abbé de Farembe Abbé d'Aubignac  
 de perfan  
 H252  
 1 B  
 Mémoire instructif Liasse 6<sup>me</sup> N<sup>o</sup> 4<sup>me</sup>  
 pour M<sup>re</sup> L'abbé de Farembe Abbé d'Aubignac  
 Par Contrat du mois d'Avril 1260. dont Copie est ci jointe, -  
 Audebert Porret reconnoit avoir arseulé des fleurs abbés et  
 Religieux de l'abbaye d'Aubignac, une maison, un moulin, un  
 étang sis parvis de St. Sébastien et les pres qui possédoient les d.  
 abbé et Religieux sous led. étang pour et moyennant un cens de  
 six sept septiers seigle, quatre septiers froment, six livres dix sols  
 argent, et encore deux sols cinq deniers d'autre cens. Les redressances  
 ont été exactement payés et sans aucune difficulté jus qu'en  
 1640.  
 Le 13. Aoust de ladite année 1640. Messire Gabriel Foucault s. gr.  
 des<sup>se</sup> Germain Beaujourné par acte passé devant Lamoureux &  
 Dauphin Notaires ou Notaire dont extrait est joint fit au profit  
 de M<sup>re</sup> Genry son fils l'acquisition de la seigneurie des places  
 et de tout ou partie des objets arseulés par le susd. Audebert Porret  
 par le susd. acte 1260. Ladite vente est faite à la charge de payer  
 les restes et legs dus d'ancienneté aux fleurs Curés, et fabriques de  
 Crozan et de St. Sébastien et autres charges et devoirs si aucuns  
 sont dus.  
 Cette Insinuation Générale donna lieu à un procès fait par  
 intermédiaire transaction qui fut intenté par un<sup>re</sup> fidejussor Conseiller

H 252 : copie de l'arrentement perpétuel (1260) par les religieux d'Aubignac de leur étang, maison et moulin de Saint-Sébastien, à Audebert Porret de Saint-Sébastien, chevalier, moyennant une rente de sept setiers de seigle et quatre de froment, payable à la Saint-Michel, plus 6 livres 10 sous de numéraire ayant cours dans la Marche ; 1771.

D'autres séries peuvent être consultées comme la série C dans laquelle sont conservés les terriers – document seigneurial qui forme un recueil de reconnaissances faites par les tenanciers au seigneur qui a la propriété éminente des terres tenues – les rôles de tailles, le contrôle des actes (sous-série 2C), la série E...

#### b. Période révolutionnaire

Un étang a pu être saisi à la suite de la décision prise le 2 novembre 1789 par l'Assemblée Constituante de confisquer les biens du clergé. Dans ce cas, des informations peuvent être conservées dans les dossiers de séquestres classés dans la sous-série relative aux domaines nationaux pendant la période révolutionnaire (Q).

Exemple :

N° de vente	Date de l'adjudication de Paris	Désignation de l'objet aliéné et de la commune ou du port fini	Indication de l'ancien établissement ou de l'ancien proprié.	Nom de l'adjud. ou de son commode.	Montant de l'adjud.	Somme en Francs
	Année 1791					
19	23 Mars	Bâtimens et jardin, Commune de St Vaury	chapitre St Martial de Limoges	Gillet (père)	3,740	3780, "
20	7 <sup>o</sup>	un Mousin, et trois étangs, St Vaury et Sabrière	7 <sup>o</sup>	7 <sup>o</sup>	9100	9100, "
21	7 <sup>o</sup>	un étang, Com. de St Vaury	7 <sup>o</sup>	Dubranle (Silvain et Valery)	700	700, "
22	7 <sup>o</sup>	un Bois, Com. de St Vaury	7 <sup>o</sup>	Lorrol (J.B.)	330	330, "
23	7 <sup>o</sup>	un bois, même commune	7 <sup>o</sup>	Luron (Barthélemi) Guyon (Barthélemi) Pichon (J.B.)	1500	1500, "
24	7 <sup>o</sup>	un pré, même commune	7 <sup>o</sup>	Bionaud (Gabriel)	720	720, "

Q 506

Extrait du tableau des ventes de domaines nationaux faits en exécution des lois antérieures à celle du 28 ventose an IV.

District de Guéret (1791-an III)

Interprétation du document :

Vente n° 21 : au mois de mars 1791, Silvain et Valery Dubranle acquièrent un étang situé sur la commune de Saint-Vaury. Il appartenait au préalable au chapitre Saint-Martial de Limoges.

### III. L'étang ne figure pas sur le plan napoléonien

L'étang ne figure pas sur le plan napoléonien si sa construction est postérieure à l'élaboration du cadastre (1808-1848). Toutefois, vous pourrez déterminer avec une précision variable, selon les cas, la période au cours de laquelle le point d'eau apparaît si la parcelle sur laquelle il est localisé change de propriétaire avant la clôture des registres des matrices.

Il suffit pour cela de faire l'historique de la parcelle en prenant soin de vérifier, à chaque changement de propriétaire, ce qui est inscrit dans la colonne « nature des cultures ».

Exemple :

En 1825, une parcelle consiste en un pré de deux hectares. Lorsque Monsieur X... acquiert cette même parcelle en 1855, elle consiste désormais en un pré de un hectare et un étang de un hectare.

Vous pouvez en déduire que l'étang fut construit sur cette parcelle entre 1825 et 1855.

→ *Le répertoire des formalités hypothécaires*

A partir du nom du propriétaire, vous pouvez également retrouver la référence d'un acte notarié de transmission (achat ou succession) en consultant le [répertoire des formalités hypothécaires](#) antérieures à 1956. Il consigne en effet, pour toute personne physique ou morale, la totalité des références des actes transcrits ou inscrits à son nom, à l'actif comme au passif.

→ *le service de publicité foncière*

**Après 1956** s'adresser au service de publicité foncière dont dépend le bien recherché, remplir un imprimé Cerfa n° 3 233 en précisant les références cadastrales du bien (cette demande n'est pas gratuite).

**Ces exemples ne sont pas exhaustifs. Nous vous conseillons d'interroger [l'ensemble de nos instruments de recherche en ligne](#) pour poursuivre votre enquête.**